

Normes requises pour la photo sur les cartes d'étudiants :

- Format 35mm x 45mm,
- Visage compris entre 32mm et 36mm.
- Version électronique sous format JPEG ou JPG à déposer sur le portail d'inscription, via le bloc PJweb.
- Le visage est découvert et sans lunettes sombres.
- La qualité de la photo doit garantir que vous soyez reconnaissable
- L'arrière-plan de votre photographie doit être de couleur : Blanc, Bleu Ciel ou Gris Clair.
- Votre photographie ne devra pas comporter d'ombres en arrière-plan.

